



Partir d'une formation avant l'heure - Responsabilité

Par **bakbak**, le **10/02/2022** à **21:30**

Bonjour,

J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'être en formation dans un centre de formation payé par mon employeur. Les programmes de formation sont souvent gonflés artificiellement donc en fin de journée on se retrouve à devoir rester jusqu'à l'heure prévue alors que le programme est terminé. Si on demande à partir avant, tous les formateurs disent qu'ils engagent leur responsabilité si on a un accident sur le trajet du retour.

Plusieurs questions :

- Est-ce vrai dans le cas général ?
- En cas d'accident après une formation quitté avant l'heure officielle, quelles sont les conséquences exactes pour l'organisme de formation et le formateur ? Y aurait-il une différence avec le cas d'un accident sur mon trajet retour après une journée normale au bureau ?
- Est-ce vrai aussi pour un employé au forfait jour ?
- Est-ce qu'un papier de décharge signé par le stagiaire peut avoir une valeur pour couvrir le formateur ?

Merci d'avance!